

INFOS **SUD** Éducation Calvados



Jeudi 31 mars

INTERCATEGORIEL

RESTONS MOBILISE.E.S APRES LA GREVE DU 31 MARS

C'est la goutte d'eau

Si le projet de loi Travail a tant mobilisé, c'est parce qu'en poussant toujours plus loin l'injustice, il fait craquer la digue de ce que nous pouvions supporter. Nos gouvernants sont murés dans l'obsession de perpétuer un système à bout de souffle, au prix de « réformes » de plus en plus rétrogrades et toujours conformes à la logique du néolibéralisme à l'œuvre depuis 30 ans : tous les pouvoirs aux actionnaires et aux patrons, à ces privilégiés qui accaparent les richesses collectives.

Ce système nous est imposé, gouvernement après gouvernement, au prix de multiples formes de déni de démocratie. Le projet de loi Travail pourra bien être retiré, et Valls sauter, nous ne rentrerons pas chez nous pour autant : ce monde qu'ils construisent avec acharnement pour nous mais contre nous, nous n'en voulons pas !

Un élan populaire est en train de naître. Lycéen.ne.s, étudiant.e.s, salarié.e.s syndiqué.e.s ou non, chômeuses et chômeurs en colère, discriminé.e.s en tout genre, syndicalistes réprimé.e.s, paysan.ne.s et écolos zadistes, ça fuse de partout et c'est beau à voir.

Nos rêves contre leurs privilèges.

[Lire l'article sur le site](#)

Site : convergence-des-luttes.org

ENSEIGNEMENT 1^{er} DEGRE

MOUVEMENT

L'ouverture du mouvement se fera pendant les vacances scolaires, ne laissez pas passer la date. Vous pourrez saisir vos vœux dans SIAM du 9 au 24 avril.

[Télécharger le journal premier degré sur notre site](#)

REUNION D'INFORMATIONS SYNDICALES

Nous vous proposons une réunion d'informations syndicales le **mercredi 27 avril** de 9h à 12h, à Cormelles Le Royal sur temps de présence devant élèves, vous y avez droit. Pour y assister, vous devrez faire une demande d'autorisation d'absence auprès de votre IEN au moins trois jours avant. Songez éventuellement à une organisation interne dans votre école au cas où vous ne seriez pas remplacé-es.

[Télécharger le modèle de demande d'autorisation](#)

DE NOTRE UNION SYNDICALE

PAS DE REVISION DE LA CONSTITUTION

Première victoire ! Ni déchéance de nationalité ni État d'urgence dans la Constitution

François Hollande vient de renoncer à l'introduction de la déchéance de nationalité pour les binationaux et à introduire l'état d'urgence dans la Constitution. Aucun texte commun n'a pu être trouvé entre l'Assemblée nationale et le Sénat, et nous nous en réjouissons !

Les milliers de manifestant-es ont eu raison de se mobiliser depuis des mois pour la levée de l'état d'urgence, qui reste à gagner, contre la déchéance de nationalité et contre l'état d'exception permanent du gouvernement.

Ce recul du Président Hollande doit en appeler d'autres.

[Lire la suite de l'article sur le tract de Solidaires](#)

